

L'agglomération réunit les chefs d'entreprises des zones d'activité



L'agglomération réunit les chefs d'entreprises des zones d'activité

Communiqué

L'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a réuni, ce 15 décembre, les chefs d'entreprises installées sur ses zones d'activité.

Une cinquantaine d'entre eux ont répondu présent à cette réunion de travail dont l'objectif était d'échanger sur les résultats de l'inventaire des zones d'activité économiques réalisé par Grand Auch Cœur de Gascogne pour répondre aux obligations réglementaires de la loi Climat et résilience du 22 août 2021. L'un des objectifs de cette loi est de réduire l'artificialisation des sols en vue de l'atteinte du « zéro artificialisation nette » à horizon 2050. Cet état des lieux qui sera finalisé en janvier prochain a d'ores et déjà permis de mettre en évidence de manière précise et détaillée l'état de saturation actuel des zones, dont le taux d'occupation moyen dépasse aujourd'hui les 97%. Alors que le schéma de cohérence territoriale (Scot) de Gascogne attend de l'agglomération qu'elle crée plus de 1500 emplois supplémentaires à l'horizon 2040, la collectivité doit trouver les moyens, tout en réduisant sa consommation de foncier, de développer ses capacités d'accueil d'entreprises nouvelles. C'est cette problématique qui a été exposée et discutée avec les chefs d'entreprises accueillis par Claude Bourdil, vice-président de l'agglomération chargé du développement économique, et le maire d'Auch, Christian Laprèbende. « Nous ne pourrions relever ce défi sans concertation avec la population et sans nous associer étroitement aux chefs d'entreprises qui occupent nos zones. Nous devons réfléchir ensemble, prendre en compte les besoins de chacun, et anticiper les difficultés qui sont nombreuses », explique Claude Bourdil. Des rencontres seront régulièrement organisées sur ce même thème par le service développement économique de la collectivité.

